

# **MANDAT (ADOPTÉ PAR LE COMITÉ LE 19 OCTOBRE 1989)**

## **LE RÉGIME DE SOINS DE SANTÉ AU CANADA ET SON FINANCEMENT : ASPECTS À L'ÉTUDE**

---

### **1. LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION ET SON INCIDENCE SUR LE RÉSEAU DE SOINS DE SANTÉ**

Aujourd'hui seulement 11 p. 100 de la population canadienne est âgée de 65 ans et plus, mais ce pourcentage doit atteindre environ 27 p. 100 d'ici l'an 2031. Différentes études indiquent que les personnes âgées, surtout les plus âgées, ont tendance à utiliser une proportion plus importante des ressources en soins de santé que les jeunes adultes. Toutefois, les chercheurs ne s'entendent pas sur l'importance que la morbidité prendra dans l'avenir. Les personnes âgées de demain peuvent être en meilleure santé que celles d'aujourd'hui grâce à des soins de santé plus accessibles, au progrès de la technologie médicale et à un mode de vie plus sain. En revanche, ils peuvent vivre dans un état d'incapacité et de maladie plus longtemps si l'espérance de vie augmente.

- Les méthodes de financement actuelles nous incitent-elles à trouver des solutions de rechange moins coûteuses à l'institutionnalisation des personnes âgées ayant un état de santé fragile et des malades chroniques?
- Comment pouvons-nous planifier les services futurs en soins de santé des personnes âgées en extrapolant les tendances actuelles?

### **2. L'ACCESSIBILITÉ DE DIVERS TYPES DE SERVICES DE SANTÉ DANS TOUTES LES RÉGIONS ET À TOUTES LES CATÉGORIES DE PERSONNES**

- Comment peut-on s'assurer qu'un niveau adéquat de services de santé est disponible dans les régions rurales et éloignées?